

République Algérienne Démocratique Et Populaire

WILAYA: DE TEBESSA

LE:.....

DAIRA : DE TEBESSA

COMMUNE : DE TEBESSA

N° FISCALE : 098412015100740

Avis D'attribution Provisoire Du Projet

Conformément aux dispositions de l'article **69** et **82** alinéa 01-02-03 et 04 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. La loi N° 23-12 date le 18 moharam 1445 correspond 05 aout 2023 définit les règles générales liées aux marchés publics.

Le président de L'APC de Tébessa porte à la connaissance des soumissionnaires ayant participé en avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales pour N°:05/2026 parus sur :

EL SARIH le:02/02/2026. La Nouvelle République le:28/01/2026 et. quotidiens électronique: khabar bors: du 05/02/2026 et Dz watch du 02./02/2026.

suite à la séance d'évaluation des offres **du : 05/03/2026** concernant l'opération.

L'operation :" Suivi et réhabilitation du réseau d'éclairage public dans les quartiers suivante : 04 mars -600 logements -125 villa – bir salem –el ajailia – route de bekkaria

Le projet :réhabilitation du réseau d'éclairage public dans les quartiers suivante : : 04 mars -600 logements -125 villa – bir salem –el ajailia – route de bekkaria

Le P/APC lance l'attribution provisoire du l'opération comme suite :

<i>OPERATION</i>	<i>ENTREPRISE</i>	<i>NOTE TECHNIQUE</i>	<i>MONTANT TTC AVANT CORRECTION</i>	<i>MONTANT TTC APRES CORRECTION</i>	<i>DELAI D'EXECUTION</i>	<i>CRITERE DE CHOIX</i>
L'operation : " Suivi et réhabilitation du réseau d'éclairage public dans les quartiers suivante : 04 mars -600 logements -125 villa – bir salem –el ajailia – route de bekkaria Le projet : réhabilitation du réseau d'éclairage public dans les quartiers suivante : : 04 mars -600 logements -125 villa – bir salem –el ajailia – route de bekkaria "	SAKER ABDELMALEK ENTREPRISE TRAVAUX DE BATIMENT <u>185120105221131</u>	41.44/55	9.839.991.00 DA	9.839.991.00 DA	trois (03) Mois	LE MOINS DISANT

Les entreprises soumissionnaires peuvent adresser leur recours auprès de la commission des marchés publique communale dans un délai de **10** jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire sur la presse, le (BOMOP) ou le portail des marchés publics, si le dixième résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres sont invités à se rapprocher de service des marchés au niveau l'APC au plus tard trois(03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire pour leur communiquer ces résultats par écrit .

P/ APC